

| Mardi 14 juin 2022 |

 CREPS Aix-en-Provence



Journée d'étude

Se préparer et accompagner la fin de vie des personnes en situation de handicap en établissement

« Toute personne a droit d'avoir une fin de vie digne et accompagnée du meilleur apaisement possible de la souffrance ». L'annonce du 5e plan national 2021-2024 sur le développement des soins palliatifs et l'accompagnement de la fin de vie remet au centre du débat les droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie tel que le pose la loi du 2 février 2016.

Si les « directives anticipées » et la « désignation de la personne de confiance » permettent à nos concitoyens d'exprimer leurs volontés, que dit la « loi Clays -Léonetti » lorsque la personne en fin de vie est une personne en situation de handicap ? Comment respecter ses droits alors que son niveau de compréhension est parfois limité en raison de son handicap ? Comment recueillir ses volontés lorsque les moyens de communication sont restreints ? Comment respecter ses choix lorsque la personne présente un faible niveau d'autonomie ? Comment l'aider à désigner une personne de confiance quand elle n'a plus de famille ?

La démarche palliative apparaît insuffisamment répandue parmi les personnels exerçant au sein des établissements accueillant des adultes en situation de handicap. Aujourd'hui, seulement 45% des établissements du champ du handicap ont conventionné avec les équipes mobiles de soins palliatifs (Plan national 2021-2024, Développement des soins palliatifs et accompagnement de la fin de vie. Ministère des Solidarités et de la santé, 2021). Ces conventionnements favorisent la formation des équipes et permettent à la personne une fin de vie dans son lieu habituel de vie, en respectant sa dignité et l'accès aux thérapies appropriées.

Le 5e plan national amène avec lui son lot d'interrogations pour les établissements médicosociaux qui accueillent les personnes, malades ou vieillissantes, en situation de handicap : Comment anticiper les situations de fin de vie ? Quand démarrer les soins palliatifs ? Comment maintenir la prise en charge de la personne dans son lieu de vie ?

Cette journée d'étude a pour vocation d'éclairer les participants et d'ouvrir la réflexion sur :

- ▶ Les droits à la fin de vie et la culture palliative;
- ▶ L'évolution des pratiques et le bénéfice des partenariats;
- ▶ La diffusion d'outils d'aide à l'autodétermination des personnes dyscommunicantes;
- ▶ Des retours d'expérience par des équipes professionnelles.

Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité



- ▶ **8h30 - 9h00 Accueil**
- ▶ **9h00 - 9h15 Introduction d'ouverture**
- ▶ **9h15 - 9h45 Intervention plénière**
- ▶ **9h45 - 11h40 Tables rondes**

Table ronde 1 Et si une coopération sanitaire / médico-social constituait la combinaison gagnante ?

Table ronde 2 Quel soutien à l'autodétermination des personnes concernées pour leur fin de vie ?

▶ **12h00 Pause déjeuner sur place**

- ▶ **13h30 - 16h00 Ateliers (2 ateliers au choix)**

Atelier 1 Se préparer et accompagner la fin de vie en établissement : peut-on tout anticiper ?

Atelier 2 Quand la douleur s'installe... Appréhender, évaluer et apporter un mieux-être ?

Atelier 3 Droits et volontés : Favoriser l'expression et l'autodétermination des personnes concernées par la co-construction d'un outil.

- ▶ **16h00 - 16h30 Restitution**
- ▶ **16h30 - 17h00 Clôture**

Information et inscription

 CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur Site d'Aix-en-Provence
62 Chemin du Viaduc, 13080 Aix-en-Provence

Tarifs*

Tarif normal	130€
Tarif contribuant solidaire CREAI	90€
Tarif famille, bénévole associatif, personne accompagnée, étudiant....	20€

*Les tarifs mentionnés incluent l'accueil café et le déjeuner

Inscription

<https://my.weezevent.com/journee-etude-14-juin-2022>

CONTACT

CREAI PACA et Corse

04 96 10 06 60 - contact@creai-pacacorse.com

www.creai-pacacorse.com



Avec la présence active au cours
de la journée de :

